

Traité sur la Stabilité, Coordination et Gouvernance de l'Union économique et Monétaire

OU

Pacte Budgétaire Européen

Argumentaire proposé par la Commission Europe listant les aspects pro et anti traité, et en prenant compte de la dimension du projet politique européen.

POUR

Depuis le discours Schuman le rythme de la construction d'une Europe politique tient plutôt de la succession chaotique de passages périlleux que du long fleuve tranquille. L'Europe ne s'est construite que dans la succession de résolutions de crises. Malgré les errements, depuis 2008 l'Europe a rarement autant avancé que pendant cette crise, et le TSCG est une de ces avancées. Le ratifier est une triple question de cohérence:

→ de cohérence européenne d'abord:

1. Garder tout le monde à bord

Le TSCG a été négocié principalement pour pacifier les opinions publiques des principaux pays contributeurs de la zone euro – Allemagne, Autriche, Pays-Bas et Finlande. Ces "peuples" ne sont pas moins légitimes dans leurs craintes et leurs préjugés que les "peuples" qui considèrent que l'austérité est injuste et illégitime. Le TSCG permet d'approfondir dans un sens plus européen la dialectique solidarité/responsabilité à l'œuvre depuis le début de la crise.

2. Retrouver la convergence, en finir avec les "spreads" (écart entre les taux d'emprunt des pays de la zone euro) qui étranglent la périphérie

La crise est aussi le fruit de l'échec de la Stratégie de Lisbonne qui devait "faire de l'Europe l'économie la plus compétitive en 2010"... seulement tous les grands Etats ont refusé d'avoir des objectifs communs contraignants sous la supervision de la Commission, préférant une inoffensive "Méthode Ouverte de Coordination" et s'affranchissant des critères du pacte de stabilité comme en 2003 (All. et Fra.). C'est cette addition qui se paye au prix fort avec la "crise des spreads" : personne n'a surveillé l'endettement privé espagnol et irlandais complètement délirant (dû au crédit facile que procurait le confort de la zone euro) ni l'endettement public grec et portugais.

CONTRE

1. L'UE fait un bond en arrière : intergouvernementalité et technocratie

Le modèle de gouvernance de la zone euro institutionnalise le fonctionnement intergouvernemental en spécifiant dans le texte que les chefs d'états se réuniront de manière « informelle » avant les sommets européens. Le projet de gouvernance économique européenne défini par ce traité et d'autres mesures déjà adoptées ou en discussion mettent en place une gestion politique intergouvernementale en renforçant le pouvoir des institutions qui ne relèvent pas du suffrage universel et hors de tout contrôle parlementaire.

2. Vers une désintégration européenne

La délégation de souveraineté nationale sans implication et consultation des peuples, une procédure budgétaire autoritaire et dépourvue de contrôle démocratique, ne font qu'accentuer le déficit démocratique de l'UE et attiser des sentiments populistes. L'Europe ne peut progresser que si elle n'apparaît pas comme un facteur de régression sociale, imposant l'austérité et la paupérisation des populations au nom d'exigences budgétaires désapprouvées par des économistes de toutes tendances. Le TSCG est de ce fait aussi un obstacle à plus de fédéralisme.

3. Un fonctionnement non démocratique

La Commission Européenne est juge et exécuteur de la décision car elle a en charge d'évaluer le solde structurel de chaque pays, de modifier les budgets nationaux et d'imposer des sanctions. Les seuls recours sont le refus d'une décision par une majorité qualifiée du Conseil de l'UE, le pays concerné étant exclu du vote, et le recours auprès de la Cour de Justice Européenne. Le Parlement Européen étant écarté du processus, ce traité donne les quasi-pleins pouvoirs à deux institutions non-élues pour influencer les budgets de chaque pays outrepassant les parlements nationaux et donc la souveraineté des peuples sans que la démocratie européenne ne la remplace.

POUR

3. Ouvrir une autre dynamique institutionnelle européenne

Parce qu'il s'agit d'un Traité intergouvernemental et non communautaire, le TSCG a enfin relancé le débat sur les équilibres institutionnels au sein de l'UE; ainsi les sommets de la zone euro regroupant les chefs d'Etat ou de gouvernement de la zone euro, le Président de la Commission et, sur invitation, celui de la BCE, "auront lieu quand cela sera nécessaire et au moins deux fois par an" (art.12). Les questions relatives aux "responsabilités spécifiques" que les Etats de la zone euro partagent (politique de change, admission d'un Etat membre dans la zone euro notamment) au regard de leur interdépendance économique y seront discutées et des « orientations stratégiques » y seront adoptées. On pourra y critiquer les déficits grecs ET la politique économique allemande.

Il fait de la Commission européenne un lieu de convergence des stratégies des Etats membres. Donc c'est une européanisation des politiques économiques et un pas vers la supranationalité budgétaire.

Le TSCG est avant tout une déclaration de politique générale des gouvernements européens, qui dit : "1. nous allons rétablir l'équilibre de nos finances publiques et 2. nous allons travailler à ce que nos politiques économiques convergent". En conséquence, c'est aussi une question de:

→ cohérence gouvernementale:

4. Constance

Nos parlementaires vont voter le budget 2013 qui envisage à terme le retour aux 3% des critères de Maastricht. Le TSCG est le cadre européen de ce budget.

5. Solidarité

Une division au sein de la majorité affaiblirait François Hollande sur la scène européenne et pourrait s'avérer encore plus contreproductif.

6. Crédibilité

Faire solidairement front avec Hollande et le gouvernement sur ce sujet nous offre une occasion d'être entendus dans le futur débat sur les prochaines priorités absolues de la politique européenne de la France : budget politique ambitieux, ressources propres (Taxe sur les Transactions Financières, etc.)

...

En outre, cette cohérence européenne et cette cohérence gouvernementale s'inscrivent dans nos objectifs de transformation écologiste de la France et de l'Europe :

CONTRE

4. Un traité néo-libéral inefficace

« La règle d'or » est l'unique mesure proposée dans ce traité. Elle impose à chaque pays signataire un déficit structurel public annuel limité à 0.5% du PIB. Seul l'état peut enrayer le cercle vicieux de la crise en investissant massivement dans l'économie, or cette limitation proche de l'emprunt zéro entrave une politique alternative aux mesures d'austérités reposant sur des dépenses sociales et environnementales dont les effets s'apprécient sur le long terme et sont difficilement quantifiables.

5. Un traité anti-écologique et anti-social

Dans notre vision écologique nous avons la responsabilité de ne pas laisser à nos descendants la charge de nos dettes mais un monde préservé et une société viable. Cependant il est de notre devoir d'améliorer les conditions de vies présentes et futures. La dette publique n'est donc pas qu'une option néfaste et une charge. Pour construire l'avenir l'emprunt est un outil essentiel pour une transformation écologique et démocratique nos économies et sociétés.

6. Bases juridiques floues

Le "solde structurel annuel" propose une mesure de déficit et crédit qui prend en compte des "variations conjoncturelles" et des "mesures ponctuelles et temporaires". Ces nouveaux concepts qui veulent tout et rien dire, sont définies par des formules mathématiques dont la sophistication n'est pas que technique mais politiquement orientée. Ces concepts juridiques permettent une interprétation trop libre et ces formules, toutes basées sur le concept de croissance économique, ne font pas consensus au sein des instances internationales, européennes, et autres instituts économiques.

7. Règle et sanctions automatiques sans contrôle politique

La sanction est automatique : une amende allant jusqu'à 0.1% du PIB. Celle-ci est accompagnée de mesures politiques et économiques imposées par la Commission Européenne, sans même une co-décision avec une instance démocratique élue ou la possibilité de contrôle effectué par celle-ci. Ce traité est la poursuite d'une construction européenne technocratique.

POUR

→ Cohérence écologiste, enfin:

7. l'insoutenabilité de la dette

la dette publique n'est pas un problème en soi, mais l'accumulation de dettes publiques et privées et l'excès des déficits si! Il faut en finir avec le modèle de développement à crédit et l'ultra-financiarisation de l'économie.

8. le conservatisme de la dette

en France et presque partout, le recours à la dette publique est devenu un facteur de non transformation de l'économie et de la société, le garant du maintien des structures que nous voulons transformer. Au niveau national, la "transformation écologique de la société" n'a pas besoin d'un déficit budgétaire pour se financer. La réallocation des ressources laisse de réelles marges de manœuvre. En outre, la fiscalité écologique et la redistribution sociale sont des leviers essentiels dans ce processus.

9. la contrainte de la dette

non seulement les déficits constituent un frein aux investissements et aux politiques de redistribution et de bien-être social, mais le TSCG n'interdit pas les marges de manœuvre pour mener des politiques contra-cycliques en cas de crise. L'article 3 prévoit même aussi un assouplissement voire une suspension de la contrainte en cas de "circonstances exceptionnelles" ou de "dette publique inférieure à 60%".

La sortie de crise en solidarité européenne ne peut passer que par la mutualisation des dettes (MES) et la supranationalité budgétaire (TSCG). Il faut l'une pour l'autre...

10. DONC:

Ne changeant rien à la législation actuelle de l'UE, même s'il est rejeté, la valeur ajoutée politique du TSCG est entièrement dans la dynamique européenne qu'il peut permettre d'ouvrir.

Il faut le ratifier:

- en demandant l'application de la clause d'assouplissement pour conditions exceptionnelles pour montrer qu'un texte n'est pas une mécanique aveugle;
- en exigeant de notre majorité un engagement fort au Conseil européen sur un budget européen renforcé, abondé par des ressources propres réelles;
- en engageant le Parlement français aux côtés des autres parlements nationaux et du Parlement européen pour exercer un réel contrôle démocratique des pouvoirs budgétaires attribués à la Commission européenne.

CONTRE

8. Coordination des politiques économiques et convergence de façade

La coordination des politiques économiques et budgétaires entre les pays signataires est décrite brièvement en quelques lignes de conduites dont la seule condition est qu'elle se fasse "sans porter atteinte au marché intérieur". Ce traité ne corrige pas la structure de l'Euro à l'origine des inégalités croissantes entre les pays y participant, rien n'est prévu pour réguler les taux d'intérêts, prévenir la compétition fiscale et stopper la spéculation sur les dettes publiques.

9. Le chantage Allemand et l'avertissement des syndicats

L'argument utilisé en faveur de l'adoption du traité « l'Allemagne refusera toujours de modifier sa position » est anti-européen : l'Europe est un projet collectif qui exige un respect mutuel. La gestion douteuse des comptes publics grecs, ou encore les défauts de la monnaie unique, étaient connus des États membres et de la Commission. Pour la première fois dans l'histoire de la construction européenne, tous les syndicats en Europe sont unis pour refuser ce nouveau traité jugé non seulement inefficace économiquement mais surtout socialement dangereux.

10. Voter contre, c'est relancer le débat européen et mettre en place des alternatives

Rejeter le traité c'est demander un véritable plan d'aide aux pays en difficulté et la relance du débat européen par des propositions qui construisent une Europe solidaire, efficace et démocratique. Rejeter le Traité c'est être cohérent avec nos demandes de modifier le rôle de la BCE pour lui permettre de soutenir des investissements publics et de prêter aux États directement, de réaliser des audits de la dette, de responsabiliser les auteurs de la crise financière, de lutter contre l'évasion et la fraude fiscale, de mutualiser les dettes publiques avec les euro-obligations, de réformer le système bancaire, de réguler les marchés financiers, etc.